

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N° 020-2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 octobre, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Limay, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence Monsieur NEDJAR Djamel, Président du CCAS.

**Présents :** Monsieur NEDJAR Djamel, Madame EL HAJOUI Rachida, Monsieur DADDA Mohamed, Madame GOMEZ Elisabeth, Madame MACKOWIAK Ghyslaine, Monsieur RUBANY Jean-Marc, Monsieur MAILLARD François, Madame LE LEPVRIER Emily, Madame DARMOCHOD Yolande, Monsieur JEGOU Serge, Madame LE PORT Michèle, Madame PELTIER Claudine, Madame SCHEYDER Mireille.

**Excusés :** Madame DA SILVA Allison, Madame SINDAYIGAYA Marguerite.

### **Objet : Décision Modificative n° 2 – Budget 2023 du CCAS**

Les membres du Conseil d'Administration sont informés qu'il y a lieu de procéder, sur le Budget primitif 2023, à un réajustement d'imputation budgétaire sur la section D'investissement, selon le tableau joint en annexe.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité,**

➤ D'autoriser le virement de crédits selon le tableau joint en annexe.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Président,

Djamel NEDJAR



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès du CCAS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois.

#### **Hôtel de Ville**

5, avenue du Président Wilson • 78520 Limay

Tél. 01 34 97 27 27 • Fax 01 34 97 27 34

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire  
à l'adresse ci-dessus, en rappelant les références du service

# LISTE DES INSCRIPTIONS BUDGETAIRES

## Critères de sélection :

Niveau de rupture :  
1 : Investissement

Sélection :  
1 : Budget  
2 : Exercice  
3 : Etape

égal à 10  
égal à 2023  
égale à DM

Investissement										Montant Inscr.				
Budget	Exer.	Dep/Rec.	Inv/Fon.	Chapitre	Gestionnaire	Fonction	Nature	Opération Observations	Service		Antenne	Libelle de l'inscription	Mvt	Niveau
10	2023	D	I	21	RPA	611	2188				AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	R	1	7 500.00
Remplacement Rideaux Résidence autonomie Jeanne BELFORT														
10	2023	D	I	23	RPA	611	2315				INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	R	1	-7 500.00
dépenses reportées à l'exercice suivant														
Total Investissement														0.00
TOTAL GENERAL														0.00

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération DM2

---

Date de transmission de l'acte : 30/10/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 30/10/2023

---

Numéro de l'acte : DELIB020-2023 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 078-267801025-20231023-DELIB020-2023-DE

---

Date de décision : 23/10/2023

Acte transmis par : Corinne LELONG

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.2. Aide sociale